



Vehicule en leasing abandonnee dans un champ

Par **anthony06**, le **26/09/2009** à **12:19**

Bofin 2007 je vivais avec une personne en regions parisienne.cette personne possedait une supercinq en leasing.qd ns avons demenage fin 2007 pour venir pres de nice cette personne a abandonne ce vehicule ds un champ malgres le fait que je la dissuadais de ne pas le faire.1an apres je me suis separe de cette personne.hors depuis 2003 j'ai de gros problemes avec cette personne et je subit de gros prejudice financier a cause d'elle.elle a decide de me nuire.j'aimerais savoir si 12ans apres les faits je peux contacter la societe de leasing car je suis persuade qu'elle devait encore une grosse somme sinon elle n'aurait pas abandonne le vehicule.j'ai retrouve la photo du vehicule et je connais l'adresse de la personne et la copie de da piece d'identite.puis je etre accuse de complicité car je l'ai pas denonce au moment des faits.mais a l'epoque je savais pas que ce vehicule etait en leasing elle me l'a dit apres.la societe de leasing peut elle porter plainte contre elle 12ans apres? et que risque t'elle en sachant que cette personne a deja fait d ela prison(4ou 5 mois en 1993 a fleury merogis).merci a vous.